



COMMUNE DE CAUJAC HAUTE-GARONNE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

Du Conseil Municipal du lundi 3 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois novembre, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence d'Émilie FREYCHE – Maire de la commune.

Étaient présents : Émilie FREYCHE, Dominique LEVRAT, Patrick BRIOL, Marc MIRANI, Marie-Hélène GAULTIER, Pascale RIBES, Guibert MONGIS, Laurence DASI, Céline VANNIER, Stéphane LABIT, Bruno RENVOISÉ, Benjamin HERVÉ, Nathalie ROUQUET.

Était absent (excusé) : Laurent PAIRASTRE

Monsieur Marc MIRANI a été nommé secrétaire de séance.

Madame le Maire ouvre la séance à 20h40



1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU lundi 13 octobre 2025

Madame le Maire demande si tout le monde a pu prendre connaissance du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 octobre 2025. Tout le monde l'a consulté, il est approuvé à l'**unanimité**.

Résultat du vote :

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 1



2 – MODALITÉS PRIMES ET INDEMNITÉS – RECENSEMENT

Madame le Maire explique qu'elle laisse la parole à Dominique LEVRAT afin de débattre ce point à l'ordre du jour. En effet, Patrick BRIOL et elle-même vont quitter la salle pendant les échanges.

Madame Dominique LEVRAT indique qu'il faut décider du montant qui sera versé aux agents recenseurs et à la coordinatrice communale désignés. Elle indique aux élus que la dotation de l'état sera de 1532 euros. Les agents auront un contrat de travail pour 20 heures par semaine entre le 15 janvier et le 14 février 2026.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ;

- **APPROUVE** la rémunération des agents recenseurs et une prime pour la coordinatrice communale.
- **DÉCIDE** que les agents seront rémunérés au SMIC, pour la durée de la mission, la coordinatrice percevra une prime de 450 euros.
- **PRÉCISE** que les crédits seront prévus au budget primitif 2026.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Résultat du vote :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 3



3 – POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Madame le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Compte tenu du départ en retraite d'un agent des services techniques ;

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré, décide :

Article 1 : de la création d'un emploi d'agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural à temps complet pour entretenir la commune, les espaces verts, routes et trottoirs, matériels techniques et salles communales, à compter du 1^{er} février 2026.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière aux grades d'adjoint technique, adjoint technique de 2^{ème} classe, adjoint technique de 1^{ère} classe ou agent de maîtrise.

Article 2 : de la modification du tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ;

- **APPROUVE** la création d'un emploi d'agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural à temps complet pour entretenir la commune, les espaces verts, routes et trottoirs, matériels techniques et salles communales, à compter du 1^{er} février 2026.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Résultat du vote :

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 1



4 – DEVIS SYSTÈMES ALARMES – SALLE DES FÊTES ET SALLE POLYVALENTE

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le réseau cuivre est destiné à disparaître dans les prochaines années. Le système d'alarme actuel de la salle des fêtes et de la salle polyvalente utilise ce réseau et doit donc être changé afin de fonctionner avec la fibre.

Il est présenté les devis suivants :

DEVIS CHANGEMENT ALARMES Salle des fêtes + Salle polyvalente								
	PVI Cazères		AMP La tour du crieu		AEP Auterive (actuel)		SUDICOM Venerque	
	Salle des fêtes	Salle polyvalente	Salle des fêtes	Salle polyvalente	Salle des fêtes	Salle polyvalente	Salle des fêtes	Salle polyvalente
Tarif TTC par salle	2 744.28 €	2 589.24 €	2 958.00 €	2 650.80 €	2 784.24 €	2 353.32 €	3 769.98 €	3 274.00 €
Tarif TTC cumulé pour les 2 salles	5 333.52 €		5 608.80 €		5 137.56 €		7 043.98 €	

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ;

- **APPROUVE** le changement du système d'alarme de la salle des fêtes et de la salle polyvalente et son règlement comptant.
- **ACCEPTE** le devis de la société AEP pour un montant total de **5137,56 euros TTC**
- **AUTORISE** madame le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents.

Résultat du vote :

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 1



5 – DEVIS TRAVAUX CHEMIN DE LA GARENNE

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le chemin de la Garenne a été détérioré à la suite de fortes intempéries. Plusieurs entreprises ont été contactées afin de réaliser des devis d'aménagement d'un fossé.

L'entreprise CESSSES propose de réaliser les travaux pour un montant de **1 512 € TTC**.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ;

- **APPROUVE** l'aménagement d'un fossé chemin de la Garenne.
- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise CESSSES TP pour un montant total de **1 512 € TTC**
- **AUTORISE** madame le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents.

Résultat du vote :

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 1



6 – ALTERNANCE DE CIRCULATION – ROUTE D'ESCAIRE

Madame le Maire explique aux élus qu'elle a été sollicitée à plusieurs reprises au sujet du petit pont situé sur la route d'Escayre à la sortie du village. Les administrés souhaiteraient qu'il soit installé une alternance de circulation.

En effet, le passage de deux véhicules simultanément n'est pas possible. L'installation de panneaux fléchés permettrait de le réglementer.

Monsieur Briol précise que l'on peut acheter les panneaux et les mâts chez ALEC Collectivités.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré ;

- **APPROUVE** l'installation de panneaux d'alternance route d'Escayre au niveau du petit pont.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont au budget.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents.

Résultat du vote :

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 1

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

❖ **Cérémonie des vœux du Maire**

Madame le Maire souhaite que la date de cérémonie des vœux soit programmée. Après échanges, il est convenu qu'elle aura lieu le dimanche 25 janvier 2026 à 11h30. Les associations présenteront leur structure et un verre de l'amitié sera offert par la Mairie.

❖ **Repas de la municipalité**

Madame le Maire souhaite que la date du repas de la municipalité soit fixée. Après échanges, il est convenu qu'au vu des élections municipales de mars 2026 il n'est pas encore possible de fixer une date. Le point sera réabordé après les élections.

❖ **Tournée des pompiers pour le calendrier**

Madame le Maire informe les élus que les pompiers feront la tournée des calendriers dans le village entre le 1^{er} novembre et le 15 janvier 2026.

Madame le Maire lève la séance à 22h30

Le Secrétaire de Séance,

Marc MIRANI



Le Maire,

Émilie FREYCHE

